

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE
CALDIC INGREDIENTS FRANCE S.A.S.**
en vigueur à compter du 15 juillet 2024

Article 1 - Application et opposabilité

Les présentes conditions générales de vente régissent l'ensemble des relations entre Caldic Ingredients France et l'Acheteur.

Toutes les ventes et prestations commercialisées par Caldic Ingredients France sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

Le fait de passer commande implique pour l'Acheteur la reconnaissance de la prise de connaissance de ces conditions générales de vente et des tarifs en vigueur à la date de commande, emporte de plein droit pour lui leur acceptation sans réserve et la renonciation à ses propres conditions ainsi qu'à toute stipulation contraire figurant dans ses documents de quelque nature qu'ils soient. L'acceptation sans réserve ni exception des présentes conditions générales de vente constitue pour Caldic Ingredients France une cause essentielle déterminante de l'acceptation et de l'exécution des commandes de l'Acheteur.

La langue française s'applique à toutes les relations entre Caldic Ingredients France et l'Acheteur. Caldic Ingredients France se réservant le droit de modifier à tout moment ses conditions générales de vente, il est de la seule responsabilité de l'Acheteur de vérifier qu'il est en présence de la version en vigueur.

Article 2 - Normes

Les marchandises commercialisées par Caldic Ingredients France sont conformes aux normes en vigueur en France. Tous documents tels que catalogues, imprimés... émis par Caldic Ingredients France n'ont qu'une valeur commerciale et indicative. L'Acheteur reconnaît être informé comme professionnel des contraintes légales et techniques s'appliquant tant à la réception, la conservation, la mise en œuvre ou l'utilisation des marchandises commandées. Ces contraintes relèvent de son activité, de son savoir-faire et de sa responsabilité. Il lui appartient notamment de se référer à la législation en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité, de protection d'environnement, de protection des données, antitrust, anti-corruption et/ou de contrôle en matière de sanctions à l'export..

Article 3 - Commandes et formation du contrat

Chaque commande de l'Acheteur, dûment acceptée par Caldic Ingredients France dans les conditions ci-après, constitue un contrat de vente séparé.

Les commandes adressées par l'Acheteur à Caldic Ingredients France ne deviennent définitives que lorsque le bon de commande de l'Acheteur fait l'objet d'une acceptation expresse de Caldic Ingredients France matérialisée par l'envoi à l'Acheteur par Caldic Ingrédients France d'un accusé de réception visant expressément ou tacitement les quantités de produits, leurs spécificités (marque type référence), les prix, les conditions de paiement, le lieu et la date de livraison ou d'enlèvement. Ladite acceptation constitue les conditions particulières de la vente et emporte l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par l'Acheteur.

Toute annulation ou toute modification partielle ou totale de commande sans accord préalable et express de notre part entraînera la facturation pure et simple de sa contrevaleur à titre de dommages

et intérêts. Toute commande de produits devant faire l'objet d'un approvisionnement ou d'une fabrication spéciale ne pourra en aucun cas être annulée ou modifiée.

L'acceptation de commande pourra être subordonnée à un minimum de produits, au paiement anticipé de tout ou partie de commande ou à la constitution de garanties.

Caldic Ingredients France se réserve la possibilité de refuser toute commande présentant un caractère anormal ou qui traduirait une demande hors de proportion avec les besoins ou les capacités financières de l'Acheteur.

Caldic Ingredients France se réserve également la possibilité de suspendre voire d'annuler une commande en cas d'insolvabilité du client ou d'existence d'incidents de paiement non résolus par l'Acheteur.

Article 4 - Prix

Les prix sont stipulés en Euros et hors taxes, leurs montants étant précisés dans les conditions particulières. Toute création ou modifications de taxes, droits, transports... ayant lieu entre la date de nos ventes et le moment de la livraison, incomberont à l'acheteur, même pour les affaires conclues à la consommation de douane ou franco. Pour les ventes de marchandises que nous achetons par Caldic Ingredients France en devises étrangères, toute modification dans les changes entre le moment de la conclusion de la vente et celui de la livraison seront répercutées sur le prix initial en Euros initialement convenu.

Les prix sont révisés au 1er janvier de chaque année selon la variation des données sociales et économiques. Aucun escompte n'est dû en cas de règlement anticipé.

Les demandes de livraison à heure fixe feront l'objet d'une facturation supplémentaire. Caldic se réserve le droit de répercuter les frais de transport supplémentaires éventuellement engendrés (surestaries, attente, etc.).

Article 5 - Conditions de paiement

5.1 Sauf stipulation contraire dans le contrat, les factures sont émises par Caldic Ingredients France dès l'expédition des produits, quels que soient le mode de paiement, le mode et le lieu de livraison.

Un litige ou une difficulté admis par Caldic Ingredients France sur une partie des produits, objet d'une facture, n'autorise pas l'Acheteur à bloquer l'intégralité du prix de cette facture ni d'autres factures.

5.2 En cas de retard de paiement, Caldic Ingredients France pourra suspendre toutes les commandes et livraisons en cours, sans préjudice ni indemnité. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture donnera lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement spontané de pénalités de retard sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'au paiement spontané de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € prévue par le législateur (Article L.441-10 du Code de Commerce).

Caldic Ingredients France se réserve également le cas échéant le droit de considérer la vente comme résolue : le défaut de paiement à l'échéance comme le défaut de retour d'acceptation dans les délais en cas de paiement par traite rend immédiatement exigible, de plein droit et sans mise en demeure, toutes les factures émises ou à émettre.

Si lors d'une précédente commande, l'acheteur s'est soustrait à l'une de ses obligations (défaut ou retard de règlement), un refus de vente pourra lui être opposé, à moins que cet acheteur ne fournisse des garanties suffisantes ou un paiement comptant avant livraison.

Lorsque le crédit de l'Acheteur paraît insuffisant à Caldic Ingredients France ou s'il se détériore, comme en cas de procédures collectives ou similaires, Caldic Ingredients France se réserve le droit, même après livraison partielle, d'exiger de l'Acheteur toute garantie que Caldic Ingredients France jugera convenable et se réserve même le droit d'exiger le paiement comptant ou d'un acompte, à défaut, Caldic Ingredients France se réserve le droit d'annuler tout ou partie

des commandes, les sommes versées lui restant acquises à titre de dommages et intérêts nonobstant le droit pour Caldic Ingredients France de réclamer l'indemnisation de son entier préjudice.

Article 6 - Livraison

- 6.1 Nos marchandises, même vendues franco ou livrées par nos soins, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.
- Le poids reconnu au départ est seul valable. Nous nous réservons la faculté de livrer les quantités commandées avec une tolérance de plus ou moins 5% sur le tonnage prévu. En aucun cas, les écarts de poids constatés à l'arrivée, ne pourront être prétendus à notre charge. Nos articles étant des produits naturels, les échantillons ne peuvent être considérés que comme type moral et non en absolue conformité.
- Il appartient à l'Acheteur de veiller particulièrement à l'état et aux quantités de produits livrés et de faire toute réserve sur le bon de livraison conformément aux dispositions de l'article 8 ci-après. Le défaut de réserves écrites et motivées est de plein droit considéré comme une livraison en parfait état et en quantité conforme. Aucune réclamation ne sera donc admise.
- 6.2 Nous nous engageons à respecter les délais d'expédition mentionnés lors de l'acceptation par nos soins des commandes, En revanche, nos délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans garantie car ils sont fonction des délais de transport.
- Les éventuels retards ne peuvent entraîner la réclamation d'aucune indemnité, l'acheteur renonçant expressément à se prévaloir des dispositions de l'article 1611 du Code Civil. De même aucune annulation de la vente ne pourra être intentée par l'acheteur.

Article 7 - Réception / réclamation / retour de produits

Toute marchandise livrée doit faire l'objet, avant toute transformation ou exploitation, d'un contrôle portant sur sa qualité et sa conformité au plus tard dans le **délai de 48 heures à compter de la réception de la marchandise** par le client ou tout mandataire désigné par lui.

A défaut pour le client de formuler réserve/réclamation écrite précise, motivée, lisible et compréhensible dans ce délai de 48 heures sur le bon de livraison et sur la lettre de transport, et de fournir tout document preuve, photos etc, aucune réclamation ne sera acceptée et traitée et la responsabilité de Caldic Ingredients France ne pourra être recherchée pour quelque cause que ce soit, le vendeur étant ainsi libéré de toutes responsabilités au titre de la marchandise fournie, celle-ci étant réputée conforme.

Dès lors que l'Acheteur aura adressé sa réclamation sur la qualité ou la conformité des produits dans le délai maximum de 48 heures, et sous réserve que la responsabilité de Caldic Ingredients France soit établie, Caldic Ingredients France s'oblige à son choix à remplacer ou à rembourser les produits ainsi reconnus non conformes à l'exclusion de toute autre indemnité et/ou dommages et intérêts.

La responsabilité de la société Caldic Ingredients France ne pourra pas être recherchée au titre d'un défaut de qualité ou de conformité si le client refuse le remplacement ou le remboursement de ladite marchandise.

Le retour des produits ne pourra être accepté que s'ils sont en bon état de conservation et d'emballage et sans modification ni ajout de l'étiquetage de Caldic Ingredients France. En tout état de cause, le retour des produits ne pourra être effectué sans accord préalable de Caldic Ingredients France et les frais de retour sont toujours à la charge de l'Acheteur. Caldic Ingredients France se réserve le droit de refuser un retour de produits lorsque l'une de ces conditions n'est pas remplie.

Article 8 - Emballages

Vente emballages perdus (non restituables)

Ces emballages deviennent la propriété de l'Acheteur. Les emballages sont alors utilisés par l'Acheteur sous sa seule responsabilité ; l'Acheteur renonce à rechercher la responsabilité de Caldic Ingredients France pour quelle que cause ou motif que ce soit, à raison de l'utilisation desdits emballages.

Article 9 - Reserve de propriété / Transfert des risques

- 9.1 LES MARCHANDISES LIVREES RESTENT LA PROPRIETE DE CALDIC INGREDIENTS FRANCE SANS EXCEPTION NI RESERVE JUSQU'AU PAIEMENT EFFECTIF, DEFINITIF ET INTEGRAL DU PRIX EN PRINCIPAL, ACCESSOIRES INTERETS ET PENALITES DE RETARD (ARTICLES 2367 ET 2372 DU CODE CIVIL). LES PAIEMENTS PARTIELS S'IMPUTERONT SUR LES VENTES LES PLUS ANCIENNES. A DEFAUT DE PAIEMENT DU PRIX A L'ECHANCE CONVENUE, NOUS POURRONS REPRENDRE LES MARCHANDISES, LA VENTE SERA RESILIEE DE PLEIN DROIT.
- 9.2 LA RESPONSABILITE DES MARCHANDISES ET DE LEUR CONSERVATION EST TRANSFEREE A L'ACHETEUR, DES LA LIVRAISON. IL EST TENU A UNE OBLIGATION DE RESULTAT QUANT A LA CONSERVATION DES MARCHANDISES. L'ACHETEUR DEVRA EN CONSEQUENCE, DES LA LIVRAISON, ASSURER LES MARCHANDISES CONTRE TOUS LES RISQUES AUPRES D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE SOLVABLE ET PREVOIR AU CONTRAT D'ASSURANCE QUE CALDIC INGREDIENTS FRANCE SERA SUBROGE DANS TOUS SES DROITS VIS-A-VIS DE CETTE COMPAGNIE D'ASSURANCE EN CAS DE SINISTRE. CALDIC INGREDIENTS FRANCE SE RESERVE LE DROIT DE DEMANDER A L'ACHETEUR DE JUSTIFIER DE LA SOUSCRIPTION DE CETTE ASSURANCE, SOUS PEINE DE RESILIATION IMMEDIATE DE LA VENTE, LES SOMMES DEJA VERSEES RESTANT ACQUISES AU BESOIN A TITRE DE DOMMAGES ET INTERETS. L'ACHETEUR VEILLERA A CE QUE L'IDENTIFICATION DES PRODUITS LIVRES RESTE TOUJOURS POSSIBLE. A DEFAUT DE PAIEMENT A LA DATE D'ELIGIBILITE DE TOUTE SOMME DUE, COMME EN CAS D'INEXECUTION DE L'UN QUELCONQUE DES SES ENGAGEMENTS PAR L'ACHETEUR, LE CONTRAT DE VENTE SERA RESOLU DE PLEIN DROIT, SI BON SEMBLE A CALDIC INGREDIENTS FRANCE, HUIT JOURS APRES UNE SIMPLE MISE EN DEMEURE PAR LETTRE RECOMMANDEE RESTEE SANS EFFET ET CALDIC INGREDIENTS FRANCE POURRA REPRENDRE SANS AUTRE FORMALITES LES MARCHANDISES.

Article 10 - Garanties et responsabilité

- 10.1 Caldic Ingredients France n'est pas responsable des défauts, non conformités, détériorations ou anomalies quelconques qui étaient décelables ou apparents après un examen du produit vendu et qui n'ont pas été signalés par l'Acheteur dans les conditions prévues à l'article 7 ci-dessus. A défaut de vérification des produits et de réclamations dans les délais stipulés à l'article 7 ci-dessus, Caldic Ingredients France ne saurait être tenue pour responsable d'un défaut quelconque de conformité des produits livrés.
- En outre, l'Acheteur ne peut contester la conformité des Produits en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté.
- Caldic Ingredients France n'est pas responsable des défauts, détériorations ou anomalies quelconques provenant d'un cas de force majeure ou d'une faute du client et notamment d'une manutention anormale, de défaut de stockage ou de stockage anormal, d'utilisation anormale, d'utilisation ou d'intervention non conforme aux prescriptions, notices techniques, normes en vigueur, règles de la profession et à la prudence.
- En tout état de cause, la garantie de délivrance conforme n'est due que dans le cadre strictement légal et se limite au remplacement de la marchandise défectueuse ou, au choix de

Caldic Ingredients France, au remboursement du prix payé à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

- 10.2 Les vices cachés qui apparaîtraient à l'usage et dont l'acheteur n'aurait pu avoir eu connaissance lors de la livraison sont garantis par Caldic Ingredients France, à condition de (1) rendre le produit impropre à l'usage auquel on le destine ou de diminuer tellement cet usage que l'Acheteur ne l'aurait pas acquis ou en aurait donné un moindre prix s'il les avait connus et que (2) l'Acheteur ne soit pas de la même spécialité que Caldic Ingredients France. En effet et à défaut de convention expresse, Caldic Ingredients France n'est pas tenue de garantir tout vice caché affectant le produit vendu lorsque l'Acheteur est un professionnel de la même spécialité que Caldic Ingredients France. Les vices cachés doivent être signalés sans délai par l'Acheteur et en tout état de cause au plus tard dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. En toute hypothèse, l'Acheteur devra apporter la preuve de l'existence du vice caché au jour de la livraison. Dans ce cadre strictement légal, la responsabilité de Caldic Ingredients France se limite au remplacement de la marchandise défectueuse ou au remboursement du prix payé.
- 10.3 La responsabilité du fait des produits défectueux de Caldic Ingredients France ne pourra pas être engagée par l'Acheteur pour les dommages causés aux biens qui ne sont pas utilisés principalement pour son usage ou sa consommation privée.
- 10.4 En cas d'impossibilité de fournir la marchandise dont la commande aurait été explicitement acceptée par nos soins, et sauf cas de force majeure, Caldic Ingredients France pourra proposer à l'Acheteur un produit de remplacement ou de substitution.
- 10.5 Caldic Ingredients France ne garantit pas l'Acheteur de l'éviction du fait des tiers.
- 10.6 En toutes hypothèses et quel que soit le fondement de la demande, la preuve de la non-conformité, du défaut, de l'anomalie ou du vice quelconque affectant les produits incombe à l'Acheteur et ne donne lieu à aucune présomption. Dans l'hypothèse où la responsabilité de Caldic Ingredients France serait caractérisée et ne serait pas exclue ou limitée, notamment au remplacement ou au remboursement du produit, conformément aux articles 10.1 à 10.5 ci-dessus, il est expressément convenu entre Caldic Ingredients France et l'Acheteur que :
- (1) Seul le préjudice direct, personnel et certain est indemnisable, à l'exclusion de tout dommage indirect, tel que notamment le préjudice d'exploitation, la perte de bénéfice ou tout préjudice commercial ainsi que plus généralement tout gain manqué ;
- (2) L'indemnisation de l'Acheteur sera strictement limitée au montant hors taxes du chiffre d'affaires réalisé avec l'Acheteur et encaissé par Caldic Ingredients France lors du dernier exercice clos de Caldic Ingredients France précédant la survenance du dommage ou, si la durée de la relation commerciale entre Caldic Ingredients France et l'Acheteur a une durée moindre, à la valeur du prix hors taxe du produit affecté d'une non-conformité, d'un défaut, d'un vice ou d'une anomalie quelconque.
- 10.7 La responsabilité de Caldic Ingredients France ne pourra être recherchée qu'après un délai de (DIX) 10 jours ouvrables suivant mise en demeure de livrer adressée à Caldic Ingredients France par LRAR.
- 10.8 En cas de retrait/rappel, Caldic ne pourra être tenu pour responsable, tout litige et/ou demande de dédommagement devra être adressé au fabricant.

Article 11 - Force majeure et imprévision

Caldic Ingredients France ne peut être tenu pour responsable en raison du manquement à l'une quelconque de ses obligations si ce manquement est dû à un cas de force majeure, tel que défini conformément aux critères établis par la Cour de cassation, ou à toutes autres circonstances ne pouvant être surmontées par Caldic Ingredients France à des coûts raisonnables, même si ces circonstances ne se conforment pas auxdits critères d'un cas de force majeure, et notamment dans les cas suivants : conflits de travail, pénurie de main d'œuvre, difficultés d'approvisionnement, défaillances techniques ou en terme de rendement, guerre, troubles publics, toute décision, décret ou règlement des autorités publiques ou injonction de justice, grèves, catastrophes naturelles, incendie, inondation, tremblement de terre, explosion ou attentat terroriste. L'énumération ainsi faite n'est pas limitative et tout événement ou circonstance échappant à Caldic Ingredients France, même prévisible, et qui rend impossible ou excessivement onéreuse l'exécution de ses obligations est également une cause d'exonération ou de suspension de l'exécution. L'exécution de la convention est suspendue jusqu'à ce que l'évènement excusable cesse de produire ses effets, ou jusqu'à ce que Caldic Ingredients France soit en mesure d'assurer l'exécution de ses obligations à des conditions raisonnables. La suspension susvisée ne pourra dépasser un délai de 2 mois. A l'expiration de ce délai, Caldic Ingredients France ou l'Acheteur pourra annuler purement et simplement la commande. L'annulation de la commande ou le retard de la livraison ne pourra donner lieu à une indemnisation et ne peut remettre en cause les livraisons extérieures.

Article 12 - Données personnelles

Caldic collecte et traite des données personnelles et d'entreprise qu'elle reçoit de l'Acheteur à des fins d'exécution du contrat ou de la commande et de gestion de la clientèle, des achats et des ventes. Les fondements juridiques sont l'exécution du contrat, le respect des obligations légales et réglementaires et/ou la réalisation de ses intérêts légitimes. Les données personnelles ne seront transmises à des tiers que dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre des finalités susmentionnées.

Article 13 - Tribunal compétent / loi applicable

Les ventes de Caldic Ingredients France sont uniquement soumises au droit français à l'exclusion de tout autre système juridique et de toute convention ou accord international. TOUTES CONTESTATIONS RELATIVES AUX PRESENTES CGV OU A LA CONCLUSION, LA VALIDITE, L'INTERPRETATION OU L'EXECUTION D'UNE COMMANDE SERONT SOUMISES AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE AUXQUELS LES PARTIES ATTRIBUENT EXPRESSEMENT COMPETENCE EXCLUSIVE.